

7 NOVEMBRE 1944 – 3 AOÛT 1945

LES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PROVISOIRE

english
7 NOVEMBER 1944 – 3 AUGUST 1945
MEETINGS OF THE PROVISIONAL CONSULTATIVE ASSEMBLY

When it was established in Algiers in 1943, the Provisional Consultative Assembly had 103 members. After its move to Paris, its membership was extended to 248 members.

deutsch
7. NOVEMBER 1944 – 3. AUGUST 1945
DIE SITZUNGEN DER PROVISORISCHE BERATENDE VERSAMMLUNG

Bei ihrer Gründung in Algier im Jahr 1943 bestand die Assemblée consultative aus 103 Mitgliedern. Nach ihrem Umzug nach Paris wurde sie auf 248 Mitglieder erweitert.

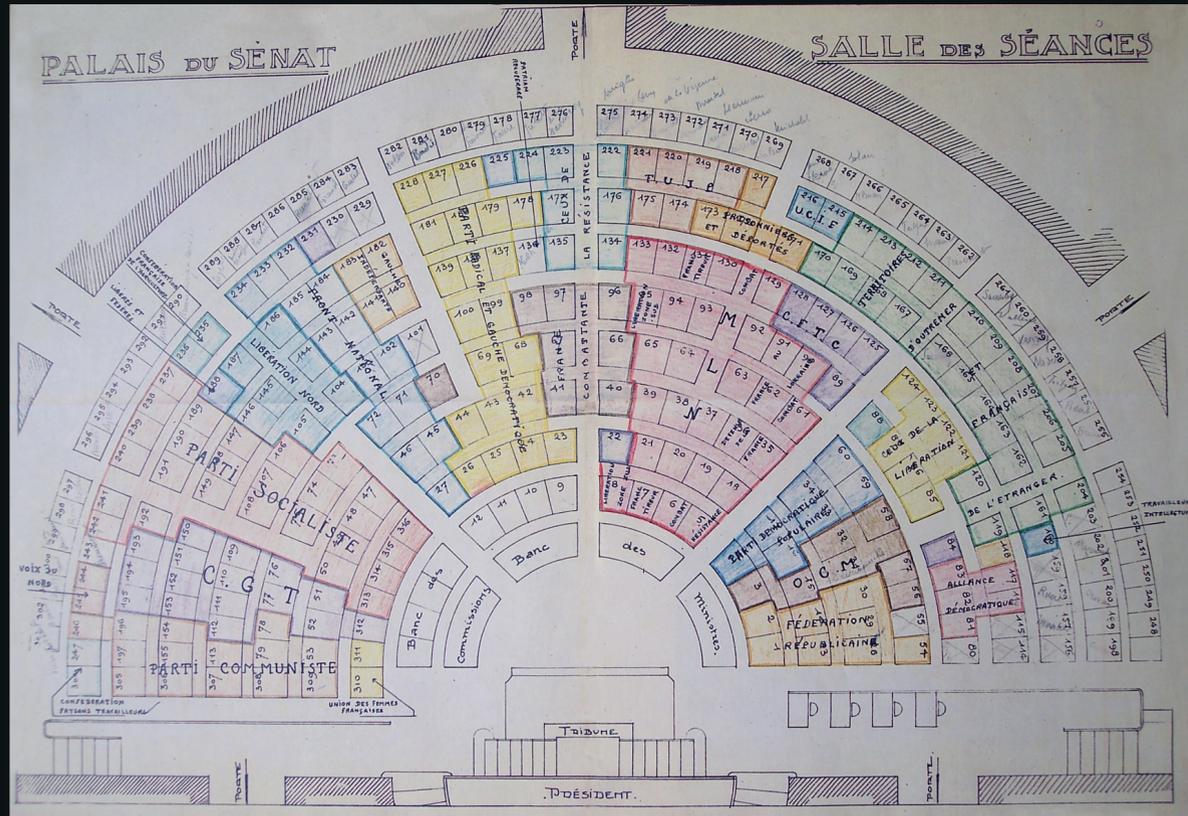
À sa création à Alger en 1943, l'Assemblée consultative provisoire était composée de 103 membres. Après son installation à Paris, sa composition est élargie à 248 membres* :

- 60 députés et sénateurs dont 20 parlementaires ayant refusé les pleins pouvoirs à Philippe PÉTAIN et désignés proportionnellement à la représentation des partis politiques
- 148 membres pris parmi les partis, syndicats et mouvements de résistance représentés au Conseil national de la Résistance ;
- 28 membres issus des mouvements de résistance hors de métropole ;
- 12 représentants des territoires d'outre-mer.

Les 17 membres du CNR et ses 2 secrétaires généraux sont déclarés membres de droit

« Il a paru d'abord que le Conseil national de la Résistance qui, par son action clandestine, a animé et coordonné magnifiquement l'action des militants pour l'honneur et la gloire de la patrie, devait pouvoir prolonger son rôle en faisant entendre officiellement sa voix... »

* S'y ajoutent, le 22 juin 1945, 48 autres membres nommés par le reste de l'Assemblée parmi les prisonniers et déportés rapatriés d'Allemagne.



Salle des séances : placement dans l'hémicycle des différentes composantes de l'Assemblée consultative provisoire – Archives du Sénat, CP 509SS

DISCOURS PRONONCÉ À L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PROVISOIRE LE 9 NOVEMBRE 1944

Messieurs,

Dans le pays et dans le monde, chacun a déjà compris que la réunion à Paris de l'Assemblée Consultative marquait une étape nouvelle sur la route qui nous mène à la fois vers la victoire et vers la démocratie. Parmi les leçons des épreuves inouïes que la France traverse, l'une de celles qui s'imposent de la plus éclatante manière c'est que *la catastrophe se trouve conjugué*

de droite avec la tyrannie, comme *de gauche* succès avec la République.

Tout se passe comme si, pour la nation française, il y avait un contrat naturel entre la grandeur et la liberté.

C'est pourquoi, dès l'instant même où nous décidâmes de poursuivre, pour la France et au nom de la France, une lutte à laquelle d'autres prétendaient la faire renoncer, nous avons placé notre initiative sous le signe de la démocratie comme sous celui de la guerre.

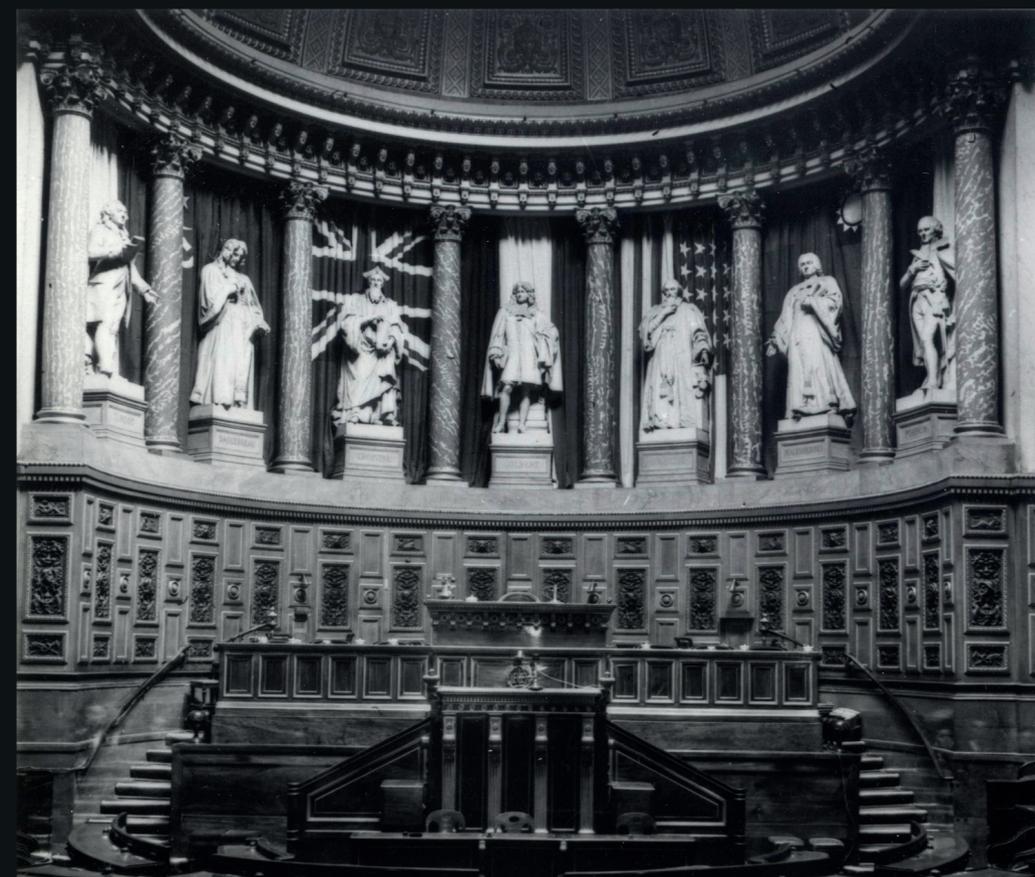
Manuscrit de séance du 9 novembre 1944 de l'ACP : discours du général de Gaulle, Président du Gouvernement provisoire, de la République française

“ *Au moment où l'Assemblée se sépare, la nation entreprend une étape nouvelle, décisive, celle que tous et toutes depuis plus de 5 ans ont préparée et voulue. La nation va reprendre en main ses destinées* ”

Discours de clôture du général de Gaulle



Carte de délégué de Gaston MONNERVILLE établie par le secrétariat général de l'ACP, Archives du Sénat – Fonds Monnerville – 6E0256



“ *As the Assembly comes to an end, the nation is embarking on a new and decisive stage, the one that everyone has desired and been preparing for more than five years. The nation is about to regain control of its destiny* ”

The Consultative Assembly sat in the Palais du Luxembourg from 7 November 1944 to 3 August 1945. Closing speech by General de Gaulle

“ *Im Zuge der Auflösung der Versammlung die Nation einen neuen, entscheidenden Schritt unternimmt, den alle seit mehr als fünf Jahren vorbereitet und angestrebt haben. Die Nation wird ihr Schicksal wieder in die Hand nehmen* ”

Die Assemblée consultative tagte vom 7. November 1944 bis zum 3. August 1945 im Palais du Luxembourg. Abschlussrede von General de Gaulle

Palais du Luxembourg, Petit hémicycle, tribune de la salle des séances pavée aux couleurs des alliés, de gauche à droite : drapeaux URSS, Royaume-Uni, France, États-Unis, République de Chine. (Archives du Sénat, 6F1175, 15 mai 1945)

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PROVISOIRE

L'Assemblée consultative provisoire tiendra au Palais du Luxembourg 120 séances publiques, discutera 55 rapports, posera 654 questions écrites, 177 questions orales et répondra à 24 demandes d'avis du gouvernement.

Les débats qu'elle tient touchent à des sujets capitaux : le vote des femmes, les réformes sociales, l'avenir des institutions de la France... C'est devant elle que le président du Gouvernement provisoire, le Général de Gaulle, vient rendre compte des grandes étapes du rétablissement de la légalité républicaine, les 15 mai, 19 juin et 29 juillet 1945. Lui succède ensuite la première Assemblée nationale constituante, élue au suffrage universel, le 21 octobre 1945.

UN EXEMPLE DE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ACP :

Le 12 juin 1945 : l'ACP adopte à l'unanimité une résolution présentée par Marianne VERGER et l'ensemble des femmes déléguées à l'ACP « pour permettre à tous Français sans distinction de sexe, d'exercer les fonctions de magistrats »

L'ACCÈS DES FEMMES À LA MAGISTRATURE

185 VOIX POUR 0 CONTRE

« *Les femmes entreront dans la magistrature parce que leur place est dans la magistrature. Ce n'est pas par la porte de la nécessité qu'elles doivent y entrer, c'est par la porte de l'honneur. Et elles y entreront.*

M. Louis Noguères, Extrait du Journal Officiel (JO) du 12 juin 1945

« *Qui oserait affirmer que seuls les hommes ont le droit d'être juges ?*

Qui oserait affirmer que seuls les justiciables sont de plusieurs sortes, quand nous nous efforçons, par des constructions harmonieuses, de faire régner la paix dans un monde meilleur? [...] Cette énumération serait nécessaire pour démontrer que nous ne serions pas les seuls sur la voie du progrès, si je n'avais en face de moi, des hommes et des femmes qui, au sortir des combats meurtriers pour la patrie, sont décidés à mener tous les combats pour faire connaître à l'univers le visage grave et serein de la France éternelle.(Applaudissements.)

Marianne Verger, Extrait du Journal Officiel du 12 juin 1945

« *Ce serait faire injure à cette Assemblée que d'insister auprès d'elle pour lui demander de voter – car elle va le faire avec enthousiasme – la proposition de résolution due à l'initiative de notre sympathique collègue Mme Verger, qui, dans la clandestinité, se faisait appeler d'une façon à peine camouflée, mais combien gracieuse et surtout combien symbolique, par son seul prénom de Marianne. [...] Depuis très longtemps, les femmes françaises sont professeuses et, dans cette Assemblée, il en est pour représenter tous les ordres de l'enseignement : les facultés, les lycées, les écoles communales: Mme Ramart, Mme Aubrac, Mme Delaunay.*

M. Robert-Pimienta, Extrait du Journal Officiel du 12 juin 1945

Portrait de Marianne Verger

« *Who would dare state only men have the right to be judges ?*

« *Wer würde es wagen zu behaupten, dass nur Männer das Recht haben, Richter zu sein?*

Marianne Verger

english

THE WORK OF THE PROVISIONAL CONSULTATIVE ASSEMBLY (ACP)

The Provisional Consultative Assembly held 120 public sittings at the Palais du Luxembourg, discussed 55 reports, asked 654 written questions and 177 oral questions, and responded to 24 requests for opinions from the Government.

EXAMPLE OF A RESOLUTION ADOPTED BY THE PROVISIONAL CONSULTATIVE ASSEMBLY: WOMEN'S ACCESS TO THE JUDICIARY

12 June 1945: the ACP unanimously adopted a resolution, presented by Marianne Verger and all women delegates to the ACP, "to enable all French people, regardless of gender, to become judges".

deutsch

DIE ARBEIT DER ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PROVISOIRE

Die Assemblée consultative provisoire wird im Palais du Luxembourg 120 öffentliche Sitzungen abhalten, 55 Berichte beraten, 654 schriftliche und 177 mündliche Fragen stellen sowie 24 Anträge der Regierung auf Stellungnahme beantworten.

EIN BEISPIEL FÜR EINE RESOLUTION, DIE VON DER ASSEMBLÉE CONSULTATIVE PROVISOIRE VERABSCHIEDET WURDE DER ZUGANG VON FRAUEN ZUM RICHTERAMT

12. Juni 1945: Die ACP verabschiedet einstimmig eine von Marianne VERGER und allen weiblichen Abgeordneten der ACP eingebrachte Resolution, „allen Franzosen unabhängig vom Geschlecht die Ausübung des Richteramts zu ermöglichen“